



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Madame Carole Drucker-Godard  
Rectrice de l'académie de Limoges

À

Madame et messieurs les DASEN,  
Mesdames et messieurs les IEN et CPC-CPD de l'enseignement scolaire du premier degré  
Mesdames les directrices, messieurs les directeurs d'écoles de l'enseignement scolaire public,  
Monsieur le directeur interdiocésain,  
Mesdames les directrices, messieurs les directeurs d'écoles de l'enseignement scolaire privé,

Limoges, le 30 mai 2024

**Objet : Appel à projets 1<sup>er</sup> degré Arts et Culture de l'académie de Limoges 2024-2025**

Portée comme nous tous par la recherche de la réussite et de l'égalité des chances de tous les élèves, je souhaite mettre en lumière la politique active que je soutiens dans l'académie de Limoges pour favoriser l'accès aux arts et à la culture. Cette politique est prioritaire au plan national sous le nom du « 100% EAC ».

L'EAC se déploie en effet à travers une rencontre incarnée et une pratique directe avec des professionnels du monde artistique ou scientifique, dans une ouverture large des domaines concernés : art visuels et patrimoine, cinéma et audiovisuel, culture scientifique, industrielle et technologique, histoire et mémoire, livre et lecture, musique, spectacle vivant. Ainsi elle nourrit la sensibilité et permet l'expression de l'élève en ouvrant ses yeux sur le monde et sur les horizons de la création.

Un comité de direction régional s'est tenu le 18 janvier 2024, centré sur la question de l'EAC dans le premier degré. Il a présenté un plan d'action dédié aux écoles et a inscrit la place nécessaire de la proximité dans la conduite de l'EAC afin qu'elle soit soutenue par la circonscription, dans le partage régulier des informations recueillies et analysées par la DAAC et adressées aux DASEN. Ainsi, il s'agit prioritairement d'aider les professeurs des écoles à utiliser l'outil Adage parce qu'il est au service de la visibilité de tout ce que les écoles mettent en œuvre avec inspiration pour que l'élève puisse valoriser, tout au long de son parcours scolaire, l'apport spécifique des activités artistiques et culturelles réalisées chaque année.

**L'attestation du parcours d'éducation artistique et culturelle** qui s'élabore au fil de la scolarité à l'école primaire constitue à ce titre une pièce maîtresse qui seule renseigne nominativement sur la présence de l'élève et sur la consolidation de ses acquis lors des différents projets d'EAC organisés par l'école.

**Elle doit être obligatoirement fournie lors du passage en sixième** et complétée de façon exhaustive. Je vous remercie de veiller personnellement au bon déroulé de cette procédure.

La DAAC de l'académie de Limoges se tient à votre disposition pour tout complément d'information et vous remercie de la diffusion de ces appels à projets auprès des professeurs de vos écoles.

Carole DRUCKER-GODARD